

Délibération du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2503-06 | Patrimoine communal – Rue des Vieilles Fauconneries – Acquisition

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2254-1 et L 2241-1,

Considérant que la collectivité souhaite pouvoir restructurer les espaces publics routiers au droit de la résidence étudiante réalisée rue des Vieilles Fauconneries,

Considérant qu'en ce sens, la collectivité a proposé l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 3 m sur tout le linéaire situé au droit de l'espace public existant représentant une superficie de 275 m² nouvellement cadastrée AK 1765 auprès du porteur de projet,

Considérant qu'après échange avec le propriétaire, l'acquisition du bien a été actée à l'euro pour tout prix,

Considérant l'avis de la Commission Ressource du 18 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir le bien cadastré 246 AK 1765 d'une superficie de 275 m² sis rue des Vieilles Fauconneries auprès de la SCI LES FAUCONNERIES, représentée par Messieurs DAGHER et CHATEIGNER ou à toute personne désignée par elle, étant ici précisé que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (M. REBILLARD)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

